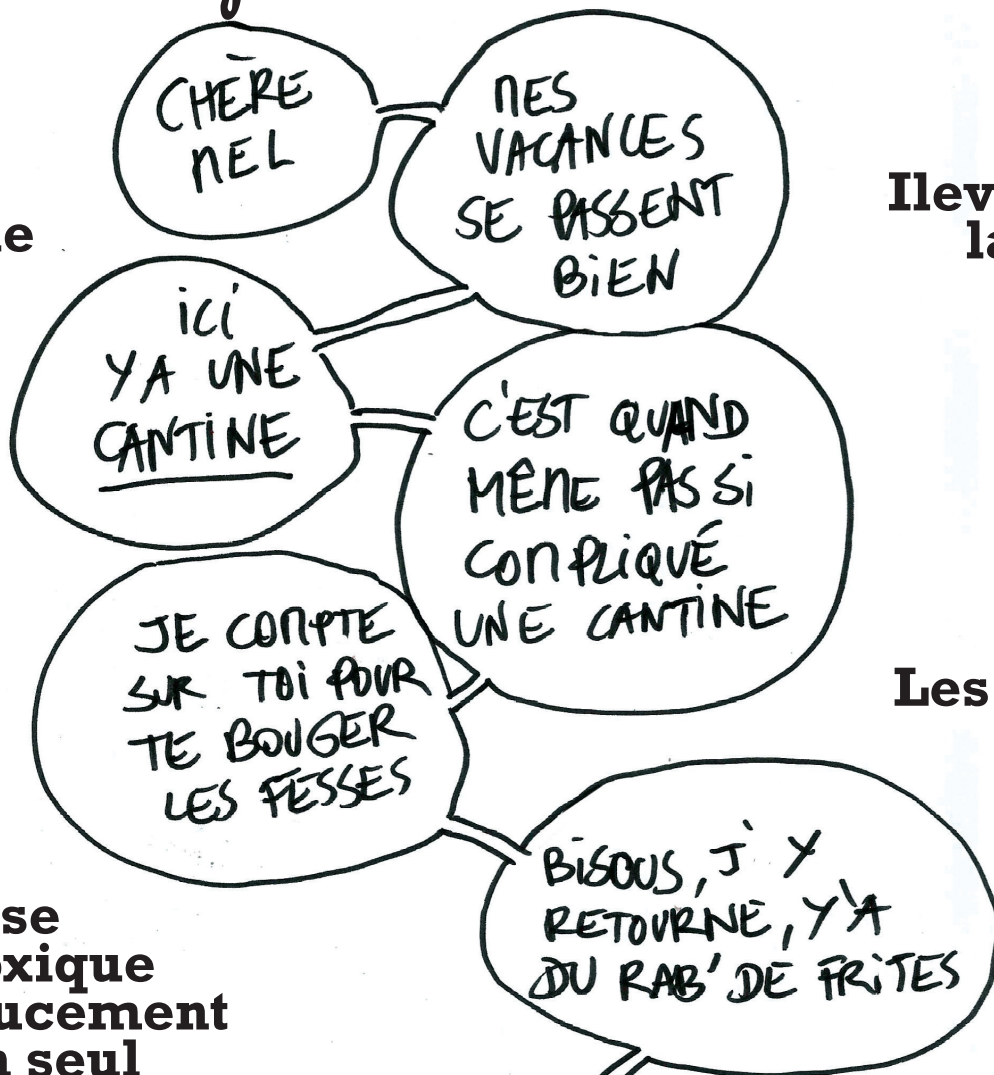


**tout
revient
à la
normale**
page 2

**Ilevia contre
la planète**
page 4



**Les repas de
Thierry**
page 5

**Daniel se
désintoxique
tout doucement
avec un seul
article**
page 8

PS: LA DAME
DE LA RÉCEPTION
DIT QUE VOUS
ÊTES DES
COMIQUES

Ouais

l'édito

Décompresser pour mieux lutter

Ça y est, enfin, les vacances arrivent ! Vous aurez peut-être l'occasion de quitter pour quelques jours le monde de plus en plus délirant de la MEL, où a lieu actuellement la semaine du bien-être du travail (LOL). Une bonne nouvelle n'arrivant jamais seule, Macron 1^{er} s'est aussi pris une grande baffe lors du deuxième tour des législatives, le 19 juin dernier !

En effet, ce monarque d'opérette a non seulement perdu sa majorité à l'Assemblée Nationale mais de nombreuses figures de la Macronie qui ont candidaté ont été également délogées par les électrices et électeurs.

Il n'est, bien évidemment, pas question ici de commenter l'ensemble des résultats des élections législatives, en vertu de la charte d'Amiens, notre référence syndicale. Nous nous « contenterons » donc de nous satisfaire de la disqualification, dès le 1^{er} tour, de Jean-Michel BLANQUER, artisan de la casse de l'Education nationale, dénoncée par nos camarades de la CGT Educ'Action. Nous adressons également un grand merci aux électrices et électeurs de la sixième circonscription de l'Essonne pour leur carton rouge électoral adressé à Amélie de MONTCHALIN, ex-ministre de la « transformation » de la Fonction publique, qui n'a eu aucun état d'âme à mettre en œuvre la loi DUSSOPT et sa casse du statut de la Fonction publique, et qui n'a eu de cesse de soutenir le gel du point d'indice pour les agents publics, bloqué depuis plus de 10 ans. Nos pensées vont, enfin, aux nombreux militants et manifestants durement réprimés dans les rues de l'Hexagone ces cinq dernières années, et très certainement soulagés par la défaite de Christophe CASTANER, ex-ministre de l'Intérieur, lui aussi candidat à la députation en Alpes-de-Haute-Provence. Cependant, tout n'est pas encore rose, et le chemin sera encore long avant d'avoir une Assemblée nationale défendant l'intérêt des travailleurs. Le groupe macroniste compte toujours le plus grand nombre de députés à l'Assemblée nationale. Le pire est donc à venir en termes de régressions sociales avec ce groupe parlementaire et celui du parti « Les Républicains » (bien que ces derniers prétendent être dans l'opposition...mais personne n'est dupe !) Une autre ombre plane également de plus en plus sur la démocratie française, avec l'entrée à l'Assemblée de 89 députés du Rassemblement national, le plus important groupe parlementaire d'extrême-droite dans l'histoire de la V^{ème} République. A la MEL, tout n'est pas rose non plus a priori : dès le 1^{er} août prochain, Ilevia augmentera ses tarifs pour l'accès aux transports publics de la métropole lilloise. Si cette augmentation est bien permise dans le contrat de prestations liant la MEL et le groupe Keolis, force est de déplorer qu'elle empiétera sur le pouvoir d'achat des usagers, dont les agents de la MEL. Pour ces raisons, nous avons choisi de relayer la pétition lancée à cet effet par le collectif des usagers des transports de la MEL, qui trouve cette augmentation injustifiée. Car les seuls combats perdus d'avance sont ceux qu'on refuse de livrer ! Ainsi, les organisations syndicales réunies lors du dernier Comité technique ont obtenu de l'Administration l'ouverture de négociations sur la revalorisation du RIFSEEP de nos collègues ! (Voir l'article plus loin). Preuve en est qu'il ne faut jamais baisser les bras, et que la lutte paie toujours, à la MEL, en France et dans le monde ! Saluons au passage la belle victoire des forces progressistes colombiennes avec l'élection de Gustavo Petro, premier président de gauche en Colombie ! Sur ces bonnes paroles, toute la CGT vous souhaite de bonnes vacances bien méritées et vous attend en pleine forme pour reprendre le combat à la rentrée !



Vincent Macé
Elu CGT au CT

« Si tu continues à me déshabiller des yeux, je vais finir par choper la crève. »

Klaus,
the Umbrella Academy



Appel à contributions

Vous voulez nous parler du dernier film « la 7^e compagnie à Brokeback Moutain ». Vous voulez deviser sur le dernier livre d'Alain Minc « La CGT, une chance pour la France ». Vous voulez nous alerter sur la situation kafkaïenne à l'UT de Bousbecque. Ou encore admonester l'Administration sur le manque de boulgour – saucisses au restaurant...

Ce journal est le vôtre, contactez-nous, rejoignez-nous, écrivez-nous !

Thierry Duel

l'agenda

> **Lundi 4 juillet** : élections professionnelles – comité de suivi sur le vote électronique 10h- 12h,- Biotopie, Atrium 7

> **Jeudi 7 juillet** : vacances scolaires d'été

attention aux lingots dans la tronche...

Prix CGT MEL de la série

The Politician

de Ryan Murphy

De quoi ça parle ?

Payton Hobart est le fils adoptif d'une famille extrêmement riche. Capricieux et ambitieux, Payton a un seul but : devenir président des États-Unis. Mais avant ça, il doit déjà devenir le président du conseil des élèves de son lycée et obtenir un dossier parfait pour entrer à l'université Harvard sans l'aide de sa famille*.

Pourquoi on a aimé ?

Nous allons voir un jeune homme ambitieux, poussé par sa maman, essayer tous les trucs les plus vaches, détraqués et politiciens du monde. Il est à fond, il y croit, rien ne peut l'arrêter, il trouve toutes ses actions normales car la politique est comme ça. La série est drôle car ses multiples victoires et déboires sont traités avec beaucoup de finesse et d'humour. On va bien sûr reconnaître dans cet américain tordu nos propres politiciens et ces dérives constantes qui nous font hurler.

Le saviez-vous ?

Quand elle ne trafique pas en médecine holistique et en bougies aux senteurs aléatoires, Gwyneth Paltrow, qui joue la maman, est une actrice phénoménale. La voir réussir dans tout ce qu'elle touche sans même sembler essayer dans ce rôle de milliardaire désanchantée est bluffant et elle rend n'importe quelle situation 100% crédible.

La série est dispo sur Netflixque.

Phiip Lapin

(* merci Wikipédia, que ton nom soit sanctifié sur le papier comme en numérique, vive les mêmes)



La vie n'est pas un long fleuve tranquille, c'est une tornade de merde avec de l'or caché partout. »

*Georgina Hobart
the Politician*



Spoiler alert : pour moi, donne l'argent, donne !

Revalorisation du RIFSEEP

Oui mais pour qui ?

Retour sur les Comités techniques des 14 et 22 juin

Lors du Comité du Technique du 14 juin dernier, nous avons eu le plaisir de voir apparaître à l'ordre du jour un point nommé « Révision du RIFSEEP »
Joie de courte durée puisque les termes de la délibération jointe étaient clairs : cette disposition avait pour vocation de revaloriser l'IFSE des groupes de fonctions 4.3, 5.3 à 5.6, sous couvert des éternelles plaintes sur le manque d'attractivité de la MEL. Autrement dit, dans un contexte économique tendu où le taux d'inflation et les prix des carburants atteignent des sommets et alors que les secours versés par le CAS ont augmenté de 400% passant de 10 000 € à 40 000 €, la MEL propose de ne revaloriser le RIFSEEP que pour les agents nouvellement recrutés et quelques groupes de fonction triés sur le volet. Et encore les revalorisations de ces catégories ne concernent que les

postes jugés « en tension » par la MEL. Cette revalorisation est tout bonnement inacceptable autant sur le fond que sur la forme !

> **Aucune révision du RIFSEEP ne peut être valable** si elle n'inclut pas l'ensemble de la grille de classification. Pas de morcellement possible sur ce sujet, encore moins quand la MEL met en place un coefficient de 1 à 60 entre le groupe de fonction 1.0 et les groupes de fonction à compter de 5.4 ;
> **La mise en place d'une nouvelle grille** uniquement pour les nouveaux recrutés crée des disparités dans les niveaux de salaire d'agents occupant les mêmes fonctions. Pour nous, le manque d'attractivité de la MEL ne peut pas seulement se réduire à la question des salaires. Les conditions et le climat de travail sont autant de facteurs à prendre en compte, et sur

lesquels la MEL a une forte marge de progression. S'il est, en effet, important de se préoccuper du recrutement sur les postes à pourvoir en rendant la MEL plus attractive, il est surtout primordial de savoir garder ses agents et valoriser leur travail à leur juste valeur. Dans ces conditions, nous avons voté **CONTRE** cette proposition, de concert avec les autres organisations syndicales représentées. Ce vote unanime a obligé l'employeur à convoquer un nouveau CT le mercredi 22 juin.

En toute transparence, nous vous proposons de voir par vous-mêmes les montants indécentes proposés au vote du dernier CT et à revoir en partie sa copie, en présentant une nouvelle grille de revalorisation.

Ilevia : non à la hausse des tarifs

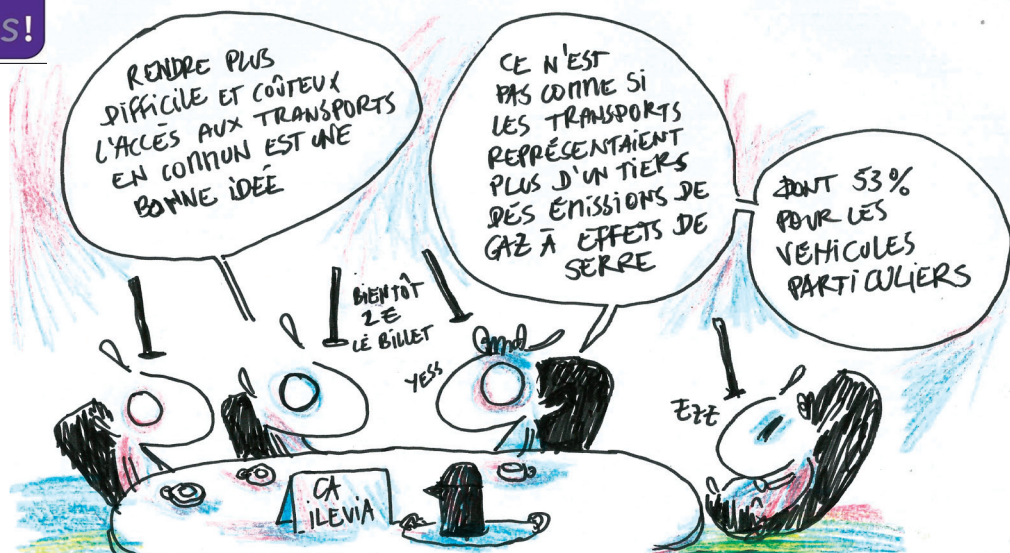
La Métropole européenne de Lille, qui se targue de se soucier de l'environnement en favorisant les transports en commun, n'est pas à une contradiction près : les tarifs de sa société de bus, métro et tramway, vont augmenter le 1^{er} aout.

ilevia
Non à la hausse des tarifs !
Ça ne passe pas!

La CGT Mel dénonce cette décision et soutient le collectif des usager.e.s des transports de la MEL qui a ouvert une pétition sur ce sujet, **et dont vous trouverez le contenu ci-dessous.**
« Trop, c'est trop ! Ticket unitaire, abonnements, une énième augmentation des tarifs d'Ilevia est prévue pour le 1^{er} août 2022. Déjà relevé à 1,70 euros en 2020, le prix du titre unitaire atteindrait 1,80€ (soit 2 € si on inclut le support). Cette

hausse est tout simplement injustifiable et inadmissible pour de nombreuses raisons : les pics de pollution se multiplient dans la région et sont devenus une cause de décès majeure, il faut donc au contraire diminuer les tarifs pour inciter à prendre les transports publics

non polluants. Depuis 2009, c'est en moyenne de 5 cents/an qu'a augmenté le prix du ticket, pour arriver à une hausse 3 fois plus forte que l'inflation, alors des dépenses démesurées sont régulièrement engagées dans des gadgets coûteux : portiques d'accès (plus



Là encore, la CGT MEL et l'ensemble des organisations syndicales ont voté contre cette nouvelle version, toujours jugée insuffisante.

Il est important de rester mobilisé-e-s et de faire valoir nos revendications pour que chacun puisse avoir un salaire décent à la MEL et que cela ne soit pas que le privilège de quelques-uns. En séance, nous avons convaincu le vice-président aux RH qu'il en allait aussi de son intérêt s'il voulait conserver la cohésion entre les agents. En effet, si le RIFSEEP est un outil qui vise à casser les repères collectifs statutaires, il ne faudrait pas en plus que des révisions isolées de celui-ci ne viennent encore aggraver les différences de traitement. Nous avons rappelé également

au VP que la mise en place du RIFSEEP a été à l'origine de la dernière grande mobilisation sociale à la MEL, en 2018. Cependant, l'employeur a consenti à mettre en place un groupe de travail visant à étudier la revalorisation du RIFSEEP, mis en place à la MEL en 2018. Bien évidemment, vos élu.es de la CGT MEL participeront activement à ce groupe de travail et ont d'ores et déjà travaillé à un certain nombre de conditions minimales dans ce cadre. Nous revendiquons, en matière de rémunération, la reconnaissance des qualifications, de l'expertise et de l'exercice des responsabilités nécessitent une remise à niveau de l'ensemble des salaires à commencer par ceux des jeunes diplômé.es. La qualification est celle de l'emploi ou de la fonction et indirectement celle du fonctionnaire, dans la mesure où le concours d'accès exige un niveau de formation ou de certification de la personne.

Nous proposons, en outre, l'augmentation des salaires et l'instauration de minima salariaux selon le niveau de qualification initiale ou acquise par l'expérience tels que, pour un SMIC revalorisé à 2000 € bruts, un-e jeune commence sa carrière avec :

- > 1,6 fois le SMIC, soit 2 880 € bruts au niveau BTS-DUT (Bac + 2).
- > 1,8 fois le SMIC, soit 3 240 € bruts au niveau licence LMD / licence professionnelle (Bac + 3).
- > 2 fois le SMIC, soit 3 600 € bruts au niveau master (Bac + 5).
- > 2,3 fois le SMIC, soit 4 140 € bruts au niveau doctorat (Bac + 8).

Ce salaire initial devant progresser de manière linéaire pour doubler au terme des 20 premières années de carrière.

Vos élu.es **CGT** au **CT**

de 60 millions d'euros !), navette autonome, changement de nom (2 millions d'euros !), etc. Nous demandons l'annulation immédiate des hausses et la mise en place d'une tarification qui réponde aux enjeux des habitant.e.s de la métropole lilloise : inciter l'usage des transports non polluants pour éviter les pics et permettre l'accès au transport public à toutes et tous. »

Signer la pétition :
<https://www.change.org/p/ilévia-non-à-la-hausse-des-tarifs>

Contact : <https://www.facebook.com/usagersTranspole>



Classification	Intitulés	Critères	Montant mensuel brut en euros	Montant plafond mensuel brut en euros (Dans la limite du plafond réglementaire des cadres d'emplois)
5.7	Management de direction générale	Encadrement d'un pôle	927	3510
5.6	Management stratégique	Encadrement d'une direction rattachée au président ; encadrement d'une direction associée aux fonctions d'adjoint au chef de pôle ; encadrement d'une mission stratégique rattachée au directeur général des services ; expertise de haut niveau ou direction de projet (au sens du décret 2022-48 du 21 janvier 2022)	618	3510
5.5	Management de direction	Encadrement d'une direction – encadrement d'une mission stratégique en charge de politiques publiques – direction de projet	412	3510
5.4	Management d'appui	Fonctions d'adjoint à l'encadrement d'une direction – encadrement d'une mission stratégique d'appui aux pôles	387	3510
5.3	Management de service	Encadrement d'un service	362	2062
5.2	Management intermédiaire	Encadrement d'une unité fonctionnelle – fonction d'adjoint à l'encadrement d'un service	309	309
5.1	Management opérationnel	Encadrement d'une équipe	283	283
4.3	Expertise rare	Postes en tension sur le marché de l'emploi ; forte concurrence avec le secteur privé ; métiers rares, nouveaux ; compétences uniques	281	2062
4.2	Forte expertise	Postes dont le titulaire doit être expérimenté, référent pour le service / direction / collectivité, pour porter des dossiers stratégiques/sensibles ; avec des risques élevés ou nécessitant une expertise fine, faisant référence à l'échelle de l'établissement ; missions souvent externalisées dans d'autres collectivités	232	232
4.1	Expertise	Postes nécessitant la conduite d'un domaine d'activité en autonomie ; avec un rôle d'initiatives et de conseil auprès de décideurs de premier rang ; impliquant de la coordination et de la transversalité ; des compétences humaines fortes ; la maîtrise d'un domaine d'activité peu ordinaire	206	206
3.2	Forte technicité	Postes impliquant des missions de gestion complexes ; l'utilisation d'un outil numérique complexe ; la coordination avec une multiplicité d'interlocuteurs ; la connaissance précise d'un domaine d'activité	156	156
3.1	Technicité	Postes requérant un fort savoir-faire pour assurer en autonomie des tâches administratives ou techniques	129	129
2.2	Fortes sujétions	Postes impliquant des risques professionnels élevés ; réunissant des critères de pénibilité élevés (bruit intense, température élevée, travail de nuit, effort physique appuyé, public difficile, produits dangereux) ; forte responsabilité (sanitaire, sécurité, financière)	103	103
2.1	Sujétions	Postes impliquant un accueil direct et régulier de public ; l'utilisation de produits chimiques ; des contraintes horaires spécifiques ; un environnement physique difficile (bruit, température, gestes répétitifs)	78	78
1	Socle	Postes impliquant la réalisation de missions administratives et techniques d'application	53	53

Faut pas vendre les plats préparés avant de les avoir savourés

Un sandwich tripes-oignons à la sauce samouraï s'il vous plaît.

Cette expression résume parfaitement les propos de Damien CASTELAIN sur la restauration à la MEL, tenus le 22 juin dans une vidéo adressée à l'ensemble des agents. Cette vidéo s'inscrit dans la suite d'un courrier du vice-président aux RH adressé aux élus du CHSCT sur le même sujet. Dans cette vidéo, le président de la MEL annonce deux « bonnes nouvelles ». Notre restaurant rouvrirait tout d'abord le 1^{er} octobre prochain, sauf imprévu. Il était plus que temps, compte tenu des conditions de restauration insatisfaisantes depuis l'incendie du restaurant administratif en mars 2021. Voir le flot continu de collègues qui, à l'heure du midi, amenaient des sandwiches ou autres snacks prouvent que la qualité des plats fournis par un prestataire n'était pas toujours irréprochable. Croisons donc les doigts pour que l'annonce de réouverture du restaurant soit effective, et que nos collègues de l'UF « Restaurant » puissent travailler à nouveau dans des conditions convenables. Concernant les conditions de restauration sur les sites MEL extérieurs, le président a annoncé la mise en place, dès le mois de

juillet, d'un service de livraisons de repas directement sur site, et dont le coût par

agent serait en partie pris en charge par l'employeur. Nous serons extrêmement vigilants sur la qualité du service proposé par le prestataire retenu (NDR : Refrigery), tant les coûts et la qualité des repas n'ont pas été à la hauteur des attentes des agents concernés, qui ne peuvent plus se rendre au restaurant administratif en raison de sa capacité d'accueil réduite et à l'augmentation de leur temps de travail, qu'ils compensent souvent au détriment de leur pause méridienne. De fait, « la transition est toute trouvée » pour remettre sur la table la question des titres-restaurant, qui permettrait que tous les agents des sites extérieurs puissent avoir des repas dignes et de qualité à prix attractif. Cela sans remettre aucunement notre restaurant communautaire, partie intégrante de l'action sociale de la MEL. Monsieur le Président, n'hésitez donc pas à reprendre la plume (pardon, la vidéo) pour annoncer l'application de cette revendication, qui serait à coup sûr perçue comme une « troisième bonne nouvelle » chez nos collègues !

Thierry Duel

LE SAVIEZ-VOUS ?
THIERRY DUEL A UN
COUSIN NOMMÉ MARCEL
RESOLUTION PACIFIQUE



Médillé.es & retraité.es vos élu.es mis de côté !

Saviez-vous que votre Comité d'action sociale était partie prenante des cérémonies des agents médaillé.es et retraité.es, organisées chaque année ? On vous pardonnera facilement si vous ne le saviez pas. On n'accordera néanmoins pas le bénéfice du doute à l'Administration, qui semble oublier que le CAS octroie tous les ans une gratification aux collègues concerné.es... En effet, notre employeur n'a pas jugé bon d'inviter officiellement les administrateurs du CAS lors des cérémonies organisées les 11 et 18 juin derniers, alors que ceux-ci y étaient systématiquement convié.es jusqu'à présent. Sébastien POLVECHE, président du CAS, n'a pas donc pu représenter notre association à ces deux dates, retenu par des obligations personnelles qu'il n'a pas pu anticiper faute d'avoir été prévenu dans les temps. Le peu de place accordée pour le CAS par la MEL lors de ces cérémonies n'est malheureusement pas phénomène nouveau. Il aura ainsi fallu attendre l'année 2018 et la victoire électorale de la CGT au CAS pour enfin voir le président du Comité y prendre officiellement la parole, alors qu'il était auparavant réduit à un simple rôle de figurant. Interpellée par le Président du CAS s'agissant de sa non-invitation à la cérémonie du 11 juin, l'Administration a indiqué qu'elle n'avait pas jugé utile d'inviter le CAS, dans la mesure où cette cérémonie rattrapait les cérémonies annulées en 2020 et 2021 et que le Comité avait déjà versé les primes afférentes aux agents. L'Administration a confirmé que le CAS serait invité pour les prochaines cérémonies. Nous espérons que l'employeur tienne parole et nous regrettons malgré tout d'avoir été écartés d'un événement important pour les agents.

Vos élu.es **CGT** au CAS



bravo « la rédaction » !

Coups d'arrêt à la « transformation » de la Fonction publique !

Le mouvement de casse de la Fonction publique, mise en place par les ministres DUSSOPT et MONTCHALIN, commence heureusement à ralentir. En témoignent ces deux faits d'actualité, qui incarnent un espoir en des perspectives meilleures.

Rebondissement sur les 1607 heures

Le 1^{er} juin, le Conseil d'État a accepté de soumettre une question prioritaire de constitutionnalité (QPC) sur les 1607 heures au Conseil constitutionnel. Le Conseil constitutionnel a trois mois pour se prononcer et dire si l'obligation pour les collectivités territoriales de passer aux 1607 heures de travail par an est conforme à la constitution. Si le Conseil constitutionnel considère que le texte n'est pas conforme, il sera abrogé.

Une QPC permet de soumettre une loi à l'analyse du Conseil constitutionnel. Dans le cadre d'un litige, si je considère qu'une loi n'est pas conforme à la constitution, je



peux demander au juge qu'il saisisse le Conseil constitutionnel qui se prononcera sur la conformité de la loi. Si le Conseil constitutionnel ne s'est pas déjà prononcé sur ce sujet et si la question est sérieuse, alors le juge lui transmet la QPC. En ce qui concerne les 1607 heures, ce sont des maires communistes qui, refusant d'appliquer la loi, ont demandé au juge de saisir le Conseil constitutionnel. En effet, la constitution décrit l'organisation administrative et elle prévoit que la France est décentralisée. Elle reconnaît ainsi aux collectivités

territoriales une liberté d'administration. C'est-à-dire que la constitution garantit un espace de liberté dans lequel les collectivités territoriales peuvent agir. Le raisonnement porté par les maires frondeurs est que l'obligation faite aux collectivités de passer aux 1607 heures s'oppose à cette liberté des collectivités territoriales de s'administrer librement et est donc contraire à la constitution. Jusqu'ici, le gouvernement a répété à qui voulait bien l'entendre que ce raisonnement n'était pas sérieux et que cette QPC ne devait pas être soumise au Conseil Constitutionnel. Pourtant, ce 1^{er} juin et contre l'avis du gouvernement, le juge a reconnu que la requête présentée par les élus était sérieuse et a transmis la QPC au Conseil constitutionnel. C'est donc à lui maintenant de se prononcer sur la conformité de la loi.

Affaire à suivre !

Le fabuleux gadin d'Amélie Montchalin

On est trop fiers du titre :)

Voilà comment pourrait se résumer la trajectoire d'Amélie de Lombard de Montchalin, sèchement battue le 12 juin dernier à l'occasion des élections législatives, où elle se présentait comme députée. Cette défaite fait tomber de très haut ce pur produit de l'élite sociale, à qui tout souriait jusqu'à présent. Née dans un arrondissement huppé de Lyon, elle a fait ses études dans de prestigieux établissements scolaires, pour ensuite travailler dans de grandes entreprises privées. Libérale d'inspiration, elle rallie en 2017 le mouvement « En Marche ! », créé par Emmanuel MACRON à l'occasion des élections présidentielles. Cette bonne élève de la macronie sera nommée à la tête de plusieurs ministères, dont celui de la Fonction publique, où elle n'a pas laissé de bons souvenirs à tout le monde... Elle a ainsi appliqué sans états d'âme la loi de « transformation » de la Fonction publique portée par son prédécesseur,

Eric DUSSOPT, et sur laquelle se fonde le passage aux 1607 heures de travail dans la Fonction publique territoriale. Mais elle a,



surtout, soutenu systématiquement le gel du point d'indice pour les agents publics,

bloqué depuis plus de 10 ans, avant de curieusement rétro-pédaler (voir page 8) un mois avant les élections législatives... pour lesquelles elle se portait candidate ! C'en était trop pour notre fédération CGT des services publics, qui a justement dénoncé ce « chantage électoral ». C'en était manifestement aussi de trop pour les électeurs de la sixième circonscription de l'Essonne, qui ont choisi de ne pas reconduire comme députée la désormais ex-ministre de la transition écologique. Son soutien au gel du point d'indice aura donc provoqué le gel des bulletins de vote ! Cependant, nous ne nous faisons aucun souci pour sa reconversion professionnelle. Sa capacité à tout geler sur son passage pourrait très certainement lui permettre d'incarner un nouveau personnage dans la franchise « La Reine des neiges »...

la rédaction

à tous les coups ils ont amené le Past... le Pasteur :)

Plongée dans la caravane du tour de France

« Eh, y a la Cégète ! »

Si la CGT MEL a pu relayer, à juste titre, les réserves des agent.es qui se sont interrogé.es sur les sommes dépensées par la MEL pour accueillir le départ du Tour de France 2022 prévu le 6 juillet, ses militant.es y seront néanmoins présent.es ! En effet, la CGT est présente sur le Tour de France depuis 1947. Cela fait maintenant 75 ans qu'elle a sa place sur chaque édition. A la fin de la Seconde guerre mondiale, les organisateurs du Tour avaient décidé d'inviter tous les titres de presse qui avaient pris part à la Libération du pays. Et le journal « La Nouvelle Vie Ouvrière », l'organe de presse confédéral de la CGT, qui participa activement à la résistance contre l'occupant, en faisait, bien sûr, partie. Manifestation populaire par excellence, le Tour de France est une vitrine d'exposition et un terrain d'expression pas uniquement commerciale. Sur le bord de la route ou dans la caravane qui précède les coureurs, les questions sociales, l'emploi et le travail, le service public ne sont jamais très loin. Le Tour de France cycliste est le troisième événement sportif mondial le plus populaire, c'est une fenêtre ouverte sur la France, ses régions, son peuple. Cette fête populaire permet à la CGT, par le biais de son journal, de s'adresser aux quelques

14 millions de spectateurs qui attendent très souvent depuis plusieurs heures, le passage de la caravane et enfin des coureurs. Cet événement permet à toutes et tous l'accès à un sport de haut niveau gratuit. Cette fête populaire reste le moyen pour la CGT de communiquer et de montrer une CGT proche des citoyens, des salariés. Rappeler nos revendications, nos déterminations, y compris pendant le mois de juillet qui pour certains peut-être vu à tort comme un mois où rien ne se passe du point de vue social. Il y a beaucoup d'applaudissements quand la caravane passe. Et aussi des pouces en l'air, des « allez la CGT ! », des « merci pour tout », des salariés qui ont tenu à prendre leur pause



pendant le passage de la caravane. Voilà c'est aussi ça le Tour de France... c'est la CGT qui est chez elle ! Le Tour de France passe par Lille le mercredi 6 Juillet 2022, l'occasion pour vous de voir la caravane publicitaire et y rencontrer la CGT et son autre journal qui est sympa aussi mais vachement moins bien que le notre :)

Daniel Duthilleul

Section Retraités de la CGT MEL, sous-section petite reine et grosses sueurs

INCIDENT DIPLOMATIQUE SUR LE TOUR DE FRANCE

